

Table des matières

Sommaire	5
Avant-propos admiratif	7
Préface	9
Chapitre 1. L'arrivée au barreau	11
Section 1. La recherche d'un maître de stage	11
Section 2. La conclusion du contrat de stage et la demande d'approbation	12
§ 1. Durée	12
§ 2. Obligations du stagiaire	13
§ 3. Obligations du maître de stage	13
§ 4. Cabinet du stagiaire	13
§ 5. Rémunération et remboursement des frais	14
Section 3. L'inscription à la liste de stage	14
Section 4. Les avocats communautaires	16
§ 1. Qui sont-ils?	16
§ 2. Quelles sont les conditions pour être admis à la liste des avocats communautaires?	16
§ 3. Que peut faire un avocat communautaire?	17
§ 4. Passage de la liste des avocats communautaires à la liste des avocats belges	17
Section 5. L'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises (B.C.E.)	17
Section 6. Le maniement des fonds de tiers	19
§ 1. Obligation d'ouvrir un compte de tiers	19
§ 2. Caractéristiques de ce compte	20
§ 3. Utilisation de ce compte	20
§ 4. Surveillance et contrôle	21
§ 5. Avertissements	21
Chapitre 2. La formation initiale et continue	23
Section 1. La formation initiale	23
Section 2. La formation continue	25

Chapitre 3. L'avocat et l'aide juridique	27
Section 1. Définitions	27
Section 2. Obligation d'information en matière d'aide juridique et d'assistance judiciaire – Intervention d'un tiers payant	28
Section 3. Le bureau d'aide juridique (B.A.J.)	28
§ 1. Fonctionnement du B.A.J.	28
§ 2. L'inscription sur la liste <i>ad hoc</i>	29
§ 3. Les désignations	29
§ 4. L'indemnisation des prestations	30
1. Les principes	30
2. En pratique	30
2.1 Le rapport de clôture	31
2.2 L'attribution des points	31
2.3 Les contrôles de qualité	31
Section 4. La taxation fiscale des indemnités	31
§ 1. Le principe	31
§ 2. L'exception appliquée (par certains contrôleurs)	32
§ 3. L'arrêt de la Cour de cassation du 23 avril 2010	32
Section 5. Les avances sur indemnités B.A.J.	33
Section 6. La plate-forme du FRONTBAJ	34
 Chapitre 4. L'avocat et ses honoraires	 37
Section 1. Préambule	37
Section 2. Disposition légale	37
Section 3. Dispositions réglementaires	38
Section 4. L'information	39
Section 5. La provision et l'état de frais et honoraires	40
Section 6. L'état de frais et honoraires	42
Section 7. Le paiement des honoraires	42
Section 8. Les principes quant aux honoraires	43
Section 9. Les méthodes de calcul des honoraires	44
Section 10. Le pacte <i>de quota litis</i>	45
Section 11. L'absence de barème	46
Section 12. Le partage d'honoraires avec une personne qui n'est pas avocat	47

Section 13. Les honoraires de présentation	47
Section 14. La succession d'avocats	48
Section 15. La responsabilité financière de l'avocat	49
Section 16. Les contestations en matière d'honoraires	50
Section 17. L'assurance de protection juridique	52
Chapitre 5. L'avocat et la déontologie	53
Section 1. Notion	53
Section 2. Les Ordres d'avocats et leurs compétences	53
Section 3. Les Ordres de barreaux et leurs compétences	54
Section 4. Contenu de la déontologie	54
Section 5. Caractère obligatoire des normes et sanctions	55
Section 6. Rapports de la déontologie avec les autres normes	56
Chapitre 6. La correspondance entre avocats	57
Section 1. La règle en droit interne	57
§ 1. Le principe	57
§ 2. Les exceptions	57
§ 3. Recommandations	58
§ 4. Divers	58
Section 2. Les mandataires de justice	58
Section 3. Le Code de déontologie des avocats européens du C.C.B.E.	59
Chapitre 7. La communication de l'avocat	61
Section 1. La publicité	61
Section 2. Les activités préférentielles	62
Section 3. Les spécialisations	63
Section 4. La plaque professionnelle et le papier à lettres	64
Chapitre 8. L'avocat et son cabinet	65
Section 1. Le cabinet principal	65
Section 2. Le cabinet secondaire	65

Chapitre 9. L'exercice en commun de la profession d'avocat	67
Section 1. Principes généraux	67
Section 2. Associations et groupements	68
§ 1. La dénomination sociale	68
§ 2. Les statuts des sociétés civiles	68
§ 3. Discipline	69
§ 4. Association ou groupement avec des avocats ressortissant à d'autres Ordres	69
§ 5. Association ou groupement avec d'autres professions	69
Section 3. La collaboration	69
Section 4. Autres associations ou groupements	70
Section 5. Correspondance organique	70
Chapitre 10. L'avocat et les médias	73
Chapitre 11. L'avocat et le blanchiment	75
Section 1. Les sources	75
Section 2. Obligations de vigilance	76
§ 1. L'obligation d'identifier ses clients	76
§ 2. L'obligation d'identifier les mandataires du client	77
§ 3. L'obligation d'identifier le ou les bénéficiaires effectifs du client	77
Section 3. Mesures d'organisation interne du cabinet	79
Section 4. Déclaration de soupçon	79
Section 5. Rôle de l'O.B.F.G.	80
Section 6. La Cellule de traitement des informations financières (en abrégé «C.T.I.F.»)	80
Chapitre 12. L'avocat et la discipline	81
Section 1. Initiative des poursuites	81
Section 2. Siège de la matière	81
Section 3. Instruction des plaintes	82
Section 4. Rôle du président du conseil de discipline	82
Section 5. Le conseil de discipline	83
Section 6. La sanction et sa publicité	83

Section 7. Les recours	84
Section 8. Le conseil de discipline d'appel	84
Section 9. La prescription	85
Section 10. Exécution de la sentence	85
Section 11. Interdiction de palais	86
Section 12. Indépendance de l'action disciplinaire	86
Chapitre 13. L'avocat et son barreau	87
Chapitre 14. L'avocat et la sécurité sociale	91
Section 1. Le chômage et l'avocat	91
Section 2. La sécurité sociale des travailleurs indépendants	92
§ 1. Les obligations sociales du travailleur indépendant	92
1. L'affiliation à une caisse d'assurances sociales	92
2. Le calcul des cotisations sociales	93
3. Les montants des cotisations sociales 2012	94
4. La dispense des cotisations sociales	94
§ 2. Les droits sociaux du travailleur indépendant	95
§ 3. Le service social créé depuis 2007 à l'O.B.F.G.	95
Section 3. L'assurance maladie-invalidité	97
§ 1. L'assurance maladie	97
§ 2. L'assurance en cas d'incapacité de travail	97
§ 3. L'incapacité de travail de la future mère indépendante	98
§ 4. L'assimilation	99
Chapitre 15. L'avocat et la protection du risque professionnel	101
Section 1. L'assurance obligatoire de la responsabilité civile professionnelle et exploitation des avocats	101
Section 2. Les polices d'assurance de 2 ^e et 3 ^e rangs : facultatives	103
§ 1. Ethias	103
§ 2. MARSH	104
Section 3. L'assurance pour les mandats judiciaires relatifs à des sociétés commerciales	105
Section 4. L'assurance indécitasse	106

Chapitre 16. Les assurances optionnelles et autres produits spécifiques au barreau	109
Section 1. L'assurance «sécurité conducteur»	109
Section 2. L'assurance individuelle accident	111
Section 3. L'assurance R.C. auto	111
Section 4. L'assurance «tous risques cabinet»	112
Section 5. L'assurance revenu garanti	113
§ 1. Les barreaux francophones et germanophone, excepté le barreau de Bruxelles	113
1. Assurés	114
2. Modalités d'affiliation	114
3. Objet de la garantie	114
4. Couverture	115
5. Exclusions	115
6. Affections préexistantes	115
7. Décès accidentel	115
8. Période de carence	115
9. Montant de la rente	116
10. Limitation d'âge pour l'affiliation	116
11. Avocats au-delà de 65 ans	116
12. Résiliation	117
§ 2. Assurance souscrite par le barreau de Bruxelles : revenu garanti en cas de maladie ou d'accident	118
1. Garanties	118
2. Montant de la rente	119
3. Délai de carence	119
4. Modalités d'adhésion et formalités médicales	119
5. Déclaration de sinistre	120
6. Terme de la garantie et prestations	120
7. Prolongation de la couverture	120
8. Étendue territoriale	120
9. Personnes assurées	121
10. Primes payées par l'Ordre	121
11. Garantie supplémentaire	121
Section 6. L'assurance hospitalisation	121
Section 7. La Caisse de prévoyance et le Fonds de solidarité des avocats et huissiers de justice	122
§ 1. La Caisse de prévoyance des avocats et huissiers	122

§ 2. Le Fonds de solidarité des avocats et huissiers de justice	122
Section 8. La pension libre complémentaire pour indépendants (en abrégé «P.L.C.I.»)	124
§ 1. Le système légal en général	124
1. La convention de pension ordinaire	124
1.1 La cotisation	124
1.2 Le paiement du capital ou de la rente	125
1.3 Le point de vue fiscal	125
1.4 Quel organisme choisir?	125
2. La convention de pension sociale (art. 46 de la loi-programme)	125
2.1 La cotisation	126
2.2 Les avantages de la solidarité (arrêté royal du 15 décembre 2003)	126
2.3 Les incidences fiscales	126
§ 2. La Caisse de prévoyance des avocats et des huissiers de justice (C.P.A.)	126
1. La convention de pension ordinaire	128
1.1 Les prestations	128
1.2 Capitalisation et participations bénéficiaires	128
2. La convention de pension sociale	129
Chapitre 17. L'avocat et l'informatique	131
Section 1. L'avocat et le «matériel» informatique	131
§ 1. La station de travail	131
§ 2. Imprimantes, scanners et autres périphériques	132
§ 3. La sauvegarde des données	133
§ 4. Le réseau et l'internet	134
§ 5. Les logiciels : traitement de texte, gestion de cabinet, reconnaissance vocale, etc.	135
§ 6. L'entretien du matériel	136
§ 7. Le dictaphone : analogique ou numérique	137
Section 2. La formation en informatique	138
Section 3. Les relations par voie électronique avec le monde extérieur	139
§ 1. Les télécopies	139
§ 2. La correspondance électronique	140
1. L'adresse électronique	140
2. La signature électronique	140

3.	Les pièces jointes	142
4.	Les références de dossiers dans « l'objet » du message	142
§ 3.	Les transmissions de pièces, documents et dossiers	143
1.	Qu'est-ce qu'une métadonnée ?	144
2.	L'utilité des métadonnées	144
3.	Les risques associés aux métadonnées	144
4.	Comment se protéger ?	145
	Section 4. Les ressources de l'internet	145
	Section 5. L'avocat et sa visibilité sur l'internet	147
§ 1.	Le site internet	147
§ 2.	Les liens	148
	Chapitre 18. L'avocat et son personnel	151
	Chapitre 19. L'avocat et l'assurance protection juridique	153
	Section 1. Comment aborder un client assuré en protection juridique ?	153
	Section 2. À partir de quand l'intervention de l'avocat est-elle couverte par l'assureur ?	154
	Section 3. Traitement du dossier	155
	Section 4. Comment l'avocat se fait-il rémunérer ?	156
	Section 5. Contestation avec l'assureur	156
	Section 6. Conclusion	157
	Chapitre 20. L'avocat et les modes alternatifs de résolution des conflits	159
	Section 1. La médiation	159
§ 1.	Qu'entend-on par « médiation » ?	159
§ 2.	La prescription de la médiation par l'avocat	160
§ 3.	Dans quels cas un avocat peut-il utilement prôner le recours à la médiation ?	161
§ 4.	Le coût de la médiation	162
§ 5.	Le choix du médiateur	163
§ 6.	La demande de médiation, le déroulement du processus et l'homologation judiciaire de l'accord intervenu	163
§ 7.	Pour en savoir plus	165
§ 8.	Bibliographie sommaire	165

Section 2. Le droit collaboratif	167
§ 1. Introduction	167
1. Définition et comparaison avec la médiation et la négociation traditionnelle	167
1.1 Définition	167
1.2 Comparaison avec la médiation et la négociation traditionnelle	168
2. Le droit collaboratif: un état d'esprit avant tout	169
§ 2. Les grands principes du droit collaboratif	169
§ 3. Le rôle des conseils et des tiers intervenants dans le processus collaboratif	169
1. Le rôle des conseils	169
2. Le rôle des « experts » ou tiers intervenants	170
§ 4. Les différentes étapes du processus de droit collaboratif	170
§ 5. Les règles déontologiques spécifiques au droit collaboratif	170
1. La signature des documents: la charte et l'accord de participation	170
2. La confidentialité accrue	171
3. Le retrait en cas d'échec du processus	171
§ 6. Particularités belges du droit collaboratif	171
§ 7. Les formations belges	172
§ 8. Bilan à l'étranger et en Belgique	172
Section 3. Les autres modes alternatifs de règlement des conflits (en abrégé « M.A.R.C. »)	172
Chapitre 21. La comptabilité et la fiscalité de l'avocat	175
Introduction	175
Section 1. Comptabilité	176
§ 1. Personnes physiques	176
1. Le livre journal	176
2. Les carnets de reçus	177
3. Les comptes individuels	179
§ 2. Personnes physiques exerçant sous forme d'association	179
§ 3. Sociétés	180
Section 2. Contrôle	180
§ 1. Les demandes de renseignements	180
§ 2. Le contrôle	182
§ 3. Les livres et documents	184
§ 4. Les données informatiques	185
§ 5. Le déplacement de documents	187

Section 3. Comptabilité probante	188
Section 4. Charge de la preuve	191
Section 5. Charges professionnelles	191
§ 1. Quelques exemples	192
1. Frais de représentation et frais divers	192
2. Frais de voyage et de congrès à l'étranger	193
3. Frais de voiture	193
§ 2. Les quatre règles impératives	195
1. Se rattacher à l'exercice de l'activité professionnelle	195
2. Avoir été faites ou supportées pendant la période imposable	196
3. Avoir été faites ou supportées en vue d'acquérir ou de conserver les revenus imposables	196
4. Être justifiées par le contribuable quant à leur réalité et leur montant	196
§ 3. Accord individuel	197
§ 4. Évaluation des frais professionnels à un montant raisonnable	197
§ 5. Caractère déraisonnable des charges professionnelles	198
1. Disproportion entre les charges et les revenus	199
2. Frais de véhicule	200
2.1 Frais de voiture rejetés	200
2.2 Frais de voiture acceptés	201
3. Frais de représentation, de restaurant, etc.	202
Section 6. Signes et indices	205
Section 7. Taxation des indemnités B.A.J.	206
Section 8. Secret professionnel et droit au silence	207
Section 9. Revenus professionnels de l'avocat et leur imposition	209
§ 1. En personne physique	209
§ 2. En société	210
Section 10. Versements anticipés et précompte professionnel	211
Chapitre 22. L'avocat et la T.V.A.	213
Section 1. Principe	213
Section 2. Avocat « communautaire »/Avocat non communautaire	214

Section 3. Opérations à l'entrée/achats à l'étranger : application de la T.V.A., sauf pour les services d'avocats communautaires établis à l'étranger	215
§ 1. Services acquis depuis l'étranger (U.E. et hors U.E.)	215
§ 2. Biens acquis depuis d'autres États membres de l'U.E.	217
§ 3. Services d'avocats reçus depuis l'étranger	218
Section 4. Les prestations fournies par des avocats communautaires : exemption de T.V.A., mais formalités si clients assujettis établis dans d'autres États membres de l'U.E.	219
Section 5. Les formulaires : quels sont-ils et où les trouver ?	221
§ 1. Identification à la T.V.A. (formulaire 604A)	221
§ 2. Déclaration spéciale à la T.V.A. (déclaration spéciale n° 629 EUR) relative aux acquisitions de biens et services depuis l'étranger	221
§ 3. Relevé des opérations intracommunautaires (formulaire 723 FR 2011)	222
§ 4. Mentions obligatoires sur les notes d'honoraires adressées à des clients étrangers	223
§ 5. Le livre journal	223
Chapitre 23. L'avocat et le passage en société	225
Section 1. Introduction	225
Section 2. La constitution de la société	225
§ 1. Quels sont les avantages du passage en société ?	225
§ 2. Quelle forme de société adopter ?	226
§ 3. Comment constituer cette société ?	228
§ 4. Quelles sont les conséquences fiscales liées à la constitution d'une société ?	229
§ 5. L'exercice de l'activité et la taxation des revenus	232
Section 3. Les frais professionnels	233
§ 1. Quelles sont les conditions de déductibilité ?	233
§ 2. Quels sont les frais déductibles ?	235
§ 3. Que sont les dépenses non admises ?	236
Section 4. Le véhicule de société en tant qu'avantage de toute nature	237
§ 1. Introduction	237
§ 2. La notion d'avantage de toute nature (A.T.N.)	237
§ 3. Les véhicules de société	238

Section 5. Alternatives à la rémunération	240
§ 1. Principales alternatives	241
§ 2. Notion de remboursement de frais propres à « l'employeur »	242
§ 3. Comment évaluer ces remboursements ?	243
§ 4. Quelques exemples d'indemnités forfaitaires	244
Section 6. Le deuxième pilier de pension	246
§ 1. Les principaux types d'engagements	246
§ 2. Le régime fiscal lors de la constitution	247
§ 3. Le régime fiscal de la liquidation	248
§ 4. Exemple	249
Section 7. <i>Quid</i> en cas d'accident du dirigeant d'entreprise ?	250
§ 1. La responsabilité civile objective	250
§ 2. L'hypothèse de l'accident mortel	251
Section 8. Conclusion : le passage en société – Cas pratique	253
§ 1. En personne physique	254
§ 2. En société	255
§ 3. Le passage en société : les modifications majeures	256
§ 4. Le passage en société : cas concret	256
§ 5. Commentaires	257
§ 6. Conclusion	258
Chapitre 24. L'avocat actif à l'étranger	261
Section 1. Les réseaux internationaux d'avocats	261
Section 2. La collaboration organique et le groupement (européen) d'intérêt économique (G.(E).I.E).	261
Section 3. L'association avec un avocat étranger	262
Section 4. Libre prestation de services et droit d'établissement au sein de l'U.E.	262
Section 5. Les directives dites « équivalence » et « avocats sans frontières »	263
§ 1. La reconnaissance mutuelle	263
§ 2. La directive « avocats sans frontières »	264
1. Droit de s'établir à l'étranger sous son titre d'origine	264
2. L'assimilation à un avocat de l'État membre d'accueil	265
3. Conséquences sur la pratique quotidienne	265

Chapitre 25. L'avocat et l'O.B.F.G.	267
Section 1. L'assemblée générale	267
§ 1. Composition	267
§ 2. Compétences	267
§ 3. Délibérations et votes	267
§ 4. Procès-verbaux	268
§ 5. Les règlements de l'O.B.F.G. en vigueur	269
Section 2. Le conseil d'administration	269
§ 1. Composition	269
§ 2. Compétences	269
§ 3. Commissions et groupes de travail	270
§ 4. Réunions du conseil d'administration	271
§ 5. Procès-verbaux	271
Section 3. Les services administratifs	271
Section 4. Exercice de la profession par un juriste qui n'a pas obtenu son diplôme en Belgique : l'épreuve d'aptitude organisée par l'O.B.F.G.	272
§ 1. Qu'est-ce que l'épreuve d'aptitude ?	272
§ 2. Quelles sont les conditions pour être admis à l'épreuve d'aptitude ?	272
§ 3. Admission à l'épreuve d'aptitude	272
1. Que faut-il mentionner dans la requête ?	272
2. À qui et sous quelle forme faut-il adresser la requête ?	273
3. Quels documents joindre à la requête ?	273
4. Langue de la requête et des documents joints	273
5. Matière à option	273
6. Droit d'inscription	274
7. Le dossier est incomplet	274
8. Le dossier est complet	274
§ 4. Déroulement pratique de l'épreuve	274
§ 5. Réussite de l'épreuve d'aptitude	275
Section 5. Consultation du registre national des personnes physiques	275
§ 1. Qui peut obtenir ces documents ?	276
§ 2. Modalités pratiques de fonctionnement	276
§ 3. Coût	277

Chapitre 26. L'avocat et l'Europe – Le C.C.B.E.	279
Section 1. L'importance croissante du droit européen	279
§ 1. Droit matériel – Les décisions se prennent à «Bruxelles»	279
§ 2. L'avocat, une entreprise au sein du Marché unique	280
§ 3. Une nécessaire mobilisation de la profession	280
Section 2. Le Conseil des barreaux européens (en abrégé «C.C.B.E.»)	281
§ 1. Pourquoi le C.C.B.E.?	281
§ 2. Qu'est-ce que le C.C.B.E.?	281
§ 3. Quelles sont les missions du C.C.B.E.?	282
§ 4. Les membres du C.C.B.E.	282
§ 5. La structure du C.C.B.E.	283
§ 6. Les membres belges et la délégation belge	283
§ 7. Les comités et groupes de travail	284
§ 8. Le travail des experts	286
§ 9. Les sessions plénières et les comités permanents	286
§ 10. Où trouver le C.C.B.E.?	287
Section 3. Le bureau de représentation de l'O.B.F.G.	287
§ 1. Pourquoi un bureau de représentation ?	287
§ 2. Une initiative conjointe avec le barreau luxembourgeois	287
§ 3. Les missions du bureau de représentation	288
§ 4. Le suivi de l'actualité européenne	288
§ 5. Le lobbying	289
§ 6. Un soutien à la délégation belge auprès du C.C.B.E.	290
§ 7. Une relation privilégiée avec les autres barreaux européens	291
§ 8. Où trouver le bureau de représentation de l'O.B.F.G.?	291
 Chapitre 27. L'avocat et la pension	 293
Section 1. L'âge normal de la pension	294
Section 2. Anticipation possible	294
§ 1. À quel âge?	294
§ 2. Conditions de carrière	294
Section 3. Examen d'office	295
Section 4. Examen moyennant demande de pension	295
Section 5. Délais	295
Section 6. Qui introduit la demande?	296

Section 7. Lieu d'introduction	296
Section 8. La pension légale	296
§ 1. Principe de calcul	297
1. La pension légale minimale	297
2. Montant des prestations	297
3. Valorisation des périodes d'études en régime indépendant	297
3.2 Qu'entend-on par «période d'études»?	298
3.3 Comment et quand introduire la demande?	298
3.4 Les cotisations	299
3.5 Quelle est la répercussion sur la pension?	299
3.6 À quoi devez-vous faire attention?	299
§ 2. L'activité autorisée	300
1. Principe	300
2. Définition de l'activité professionnelle	300
3. Obligation de déclarer l'activité professionnelle	300
4. Sanctions en cas d'absence de déclaration	301
5. Obligation de limiter les revenus professionnels	301
6. Qu'entend-on par «revenus professionnels»?	301
7. Revenus professionnels annuels autorisés pour l'exercice d'une activité indépendante	302
8. Calcul proportionnel du revenu autorisé	303
9. Sanctions pour dépassement des limites du revenu autorisé	303
10. Assujettissement au statut social des travailleurs indépendants	303
11. Bonus de pension	303
12. Quelques renseignements utiles	304
Chapitre 28. L'avocat et le décès	305
Section 1. L'avocat décède	305
Section 2. Le conjoint décède	306
Annexes	307
1. Formulaires	309
A. Modèle de contrat de stage rédigé par l'O.B.F.G.	309
B. Convention de prêt et de mise en gage dans le cadre du système d'avances sur indemnités B.A.J.	315

2.	Carnets d'adresses	320
A.	Le conseil d'administration 2011-2012	320
B.	Les bâtonniers – Année judiciaire 2011-2012	321
C.	Les services administratifs de l'O.B.F.G.	324
D.	Les intervenants extérieurs à l'O.B.F.G.	326
3.	Réglementation	329
A.	Protocole d'accord entre les assureurs de protection juridique affiliés à Assuralia, l'O.V.B. et l'O.B.F.G.	329
B.	Règlements, recommandations et protocoles adoptés par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone et principaux règlements de l'Ordre national encore en application – Février 2012	336